



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 17.11.2021

Présents : Mme CHARRAUD Clémentine, M. AUBARD Patrick, BOURGUIGNON Jean, CAETANO Bruno, COSSON Guy, DABIN Jean-François, LHUILIER Jacques, PASQUET Christophe.

La réunion est ouverte sous la présidence de Jacques LHUILIER à 15 h 00

A compter du week end du 19-20 novembre 2021 , il sera fait application de l'article 9 Alinéa 4 (horaires) de la ligue et de ses districts .

Du 15 novembre au 15 janvier l'horaire par défaut des rencontres Séniors M et F est fixé à 14h30 pour les terrains non dotés d'un éclairage classé au niveau requis

I – MATCH ARRETE

A – Match arrêté par réduction à moins de 8 joueurs

Match n° 24174933 – AC St Aout (1) / ACS Buzançais 1 du 14.11.2021 – Coupe de l'Indre Seniors :

Match arrêté à la 53ème minute de jeu

La Commission,

Vu les pièces versées au dossier,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 159.2 des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose que « si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité »,

Considérant que l'équipe du club de AC ST AOUT s'est présentée avec 10 joueurs sur le terrain au coup d'envoi,

Considérant la sortie sur blessure de 3 joueurs du club AC ST AOUT,

Considérant que l'équipe du club de AC ST AOUT n'avait alors 7 joueurs sur le terrain, l'arbitre a interrompu la rencontre à la 55^{ème} minute de jeu, sur le score de 12 à 0 en faveur du club de ACS BUZANCAIS,

Par ces motifs,

Décide de donner match perdu par pénalité par suite de réduction à moins de 8 joueurs au club de AC ST AOUT pour en reporter la qualification au club de ACS BUZANCAIS), en application des dispositions de l'Article 159 des Règlements Généraux de la F.F.F. et de l'article 6.1.e des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts,

COUPE DE L'INDRE SENIORS

Sont qualifiés : AC Parnac , Pont Chretien, AS Ingrandes, BVN , ACS Buzancais, Jeu les Bois , AS Chabris, FCMO, FC VALP 36 , AS Neuvy Pailloux, US Gatines, US Aigurande, SA Issoudun, AC Villers, FC Fontchoir Cx, US Argy, ES Sazeray Vigoulant, AS Les Bordes, FC2S, E. Arpheuilles, FC Levroux, AS Ardentes.

**Le tirage de la Coupe de l'Indre aura lieu le
Mardi 30 novembre à la Maison des Sports à 19h
Match le 19 décembre 2021**

Challenge Cautinat (féminines à 8)

La Commission Sportive a procédé au tirage du 2ème tour du Challenge CAUTINAT. Les rencontres se joueront **le Dimanche 21 Novembre 2021 à 10 heures** sur le terrain du club 1er nommé.

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
24202591	Ardentes As	F.C. Luant	21/11/2021	10H
24202597	Bordes As Les	Liniez Ac	21/11/2021	10H
24202596	Sassierges Ec	Issoudun Sa	21/11/2021	10H
24202595	Es Poulaines	U.S. Reuilly	05/12/2021	10H
24202594	Ss Cluis	St Gau-Thenay	21/11/2021	10H
24202592	Belabre Ss	Us Argenton Pecherea	21/11/2021	10H
24202598	Aigurande E.	Villedieu Us	21/11/2021	10H
24202593	U.S. Montgivray	Niherne As	21/11/2021	10H

Coupe U15 Maurice Hervault

Sont qualifiés : ACS Buzançais, US Le Blanc

Prochain tirage le 15.12.2021 à 18 h au District pour jouer le 15.01.2022

Coupes Alain LABRUNE (U17) – Pierre ROUX (U18)

Ouverture des engagements le 3.11.2021 sur Foot2000 – Clôture le 7.12.2021

Tirages le : 15.12.2021 à 18 h

1^{er} tour le : 15.01.2022

Coupe Barès

Date limite d'engagement : **30/11/2021**

FMI

Premier avertissement sans pénalité pour non établissement FMI :

Coupe de l'Indre : ES Vineuil Brion

U17-2 : E. Gatines

Amende de 29 € pour retard de transmission :

D5 poule E : Concremiers / transmission faite le 14/11/2021 à 16h53 au lieu du 14/11/2021 à 12h00

Coupe de l'Indre : St Aout / transmission faite le 15/11/2021 à 16h53 au lieu du 14/11/2021 à 24h00

TRESORERIE

Remboursement frais arbitrage :

Match n° 24174929 – US Montierchaume 1 / US Aigurande 1 en Coupe de l'Indre du 14.11.2021

US Montierchaume doit :

- Remboursement frais arbitrage Mr MORUCHON Quentin soit 72.40 €

COURRIERS

Engagement coupe Henri Legros accordé : SS Bélabre , ECL St Christophe ,

Engagement coupe Barès accordé : ECL St Christophe , ES Etréchet, Spartak Cx.

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décisions des dossiers concernant leur club.

Vu et pris connaissance PV de la Commission Régionale Sportive et des calendriers du 16/11/2021.

Ballon Nouvelle République : AS Ardentes le Mardi 23 Novembre à 18 h 30.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (secretariat@centre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts : - dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition - dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

Fin de la réunion à 18 h

Le Président de la C.S.

J. LHUILIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke extending to the right.